

pas qu'une bonne éducation est la base de toutes les vertus politiques et sociales, et la lumière qui dirige tous les citoyens dans la connaissance et dans l'exécution de leurs devoirs. Pour ces raisons, le gouvernement a décrété : 1° l'établissement à Argos d'une école générale d'instruction mutuelle, à laquelle devront être envoyés, de chaque province, deux ou trois jeunes gens ayant une connaissance suffisante de la langue hellénique, pour apprendre cette utile méthode et pour retourner dans leurs provinces l'enseigner à d'autres, afin qu'elle se répandé par ce moyen dans toute la Grèce. Cette école a été établie, et elle est maintenant dans un état florissant. 2° L'établissement, également à Argos, d'une Académie en harmonie avec l'état actuel de la Grèce, à laquelle devront être invités tous les savants grecs que les circonstances retiennent en différentes parties de l'Europe, afin que chacun d'eux puisse communiquer à la nation les connaissances qu'il a acquises loin de son pays. On invitera aussi à se rendre en Grèce les savants de toutes les nations éclairées de l'Europe, en aussi grand nombre qu'on le jugera nécessaire pour le parfait établissement de l'Académie. Le riche et vertueux patriote Barbakis a déjà fourni les fonds nécessaires au soutien de l'école. Le gouvernement est disposé à prendre, sur les revenus publics, le surplus dont on pourrait avoir besoin, et dans peu de temps, on fera connaître les conditions de cet établissement. Dans la capitale de chaque province, on formera une école primaire ou centrale d'enseignement mutuel, ainsi qu'une école de grammaire dans laquelle on enseignera : 1° le grec ancien (ou littéraire) dans ses rapports avec le moderne ; 2° les éléments de la géographie, de l'histoire, de la logique, de la métaphysique, de l'arith-

